



L'annexe doit être remplie par la personne avec laquelle l'étudiante ou l'étudiant est marié, ou par la personne conjointe de l'étudiante ou l'étudiant avec qui il a au moins un enfant à charge, que ce soit le sien ou celui de l'étudiante ou de l'étudiant (voir le guide « Demande de prêt – Prêts pour les études à temps partiel », page 11).

Pour remplir ce formulaire, vous devez l'enregistrer sur votre ordinateur. Une fois rempli, vous devez l'imprimer, le signer et le transmettre par la poste.

Réservé à l'Aide financière aux études

☐ gr1

☐ ss2

Section 1 – Identité de la personne aux études

Nom

Prénom

Code permanent attribué par le Ministère

Section 2 – Identité de la personne conjointe

Nom

Prénom

Sexe ☐ Masculin ☐ Féminin

Numéro d'assurance sociale

Date de naissance

_____ A _____ M _____ J

Section 3 – Revenu de la personne conjointe (voir le guide, page 11)

En l'absence de revenu, vous devez inscrire « 0 » (zéro).

a Revenu déclaré à Revenu Québec

Revenu total inscrit à la ligne 199 de votre déclaration de revenus du Québec pour l'année d'imposition 2023. Toutefois, si des revenus de retraite vous ont été transférés par votre personne conjointe (ligne 123 de votre déclaration de revenus), vous devez les soustraire du montant inscrit à la ligne 199 et inscrire le nouveau montant ainsi obtenu.

Montants arrondis au dollar le plus près

_____,00\$

Si vous n'avez pas présenté de déclaration de revenus pour 2023, inscrivez le montant total des revenus que vous avez gagnés au Québec pour cette période.

_____,00\$

Si vous déclarez des revenus dans une autre province ou un autre pays (revenus qui ne sont pas déclarés à Revenu Québec), inscrivez le montant total de ces revenus en devises canadiennes.

_____,00\$

b Revenu total pour l'année d'imposition 2024

Vous devez inscrire le total des montants reçus et à recevoir tels qu'ils seront déclarés à Revenu Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 (ligne 199 de la déclaration de revenus du Québec). Toutefois, si des revenus de retraite vous ont été transférés par votre personne conjointe (ligne 123 de votre déclaration de revenus), vous devez les soustraire du montant inscrit à la ligne 199 et inscrire le nouveau montant ainsi obtenu.

_____,00\$

Section 4 – Signature de la personne conjointe (voir le guide, page 11)

Je déclare que tous les renseignements fournis sont exacts et complets.

Signature ☒ _____

Les signatures électroniques ne sont pas acceptées.

Date

_____ A _____ M _____ J

En vertu du paragraphe o) de l'article 69.1 de la *Loi sur l'administration fiscale*, le ministère de l'Enseignement supérieur comparera les revenus déclarés dans la section 3 avec ceux que vous avez déclarés à Revenu Québec.

Envoi du formulaire

1. Assurez-vous d'avoir rempli les champs nécessaires;
2. Enregistrez le formulaire, puis imprimez toute ses pages;
3. Signez la section 4 à la main;
4. Rassemblez tous les documents requis, s'il y a lieu, dans une seule enveloppe;
5. Faites parvenir votre envoi à l'adresse suivante :
Ministère de l'Enseignement supérieur
Aide financière aux études
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5